

CHARTRE INTERNET



JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne



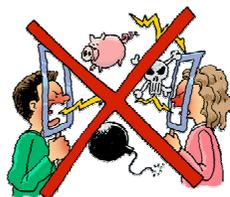
9. Diffusion

Je publie sur internet seulement
avec l'accord de l'enseignant-e.



8. Protection

Je ne donne ni mon nom,
ni mon adresse, ni mon numéro
de téléphone à des inconnu-e-s.



7. Politesse

Je communique de
manière polie et courtoise.



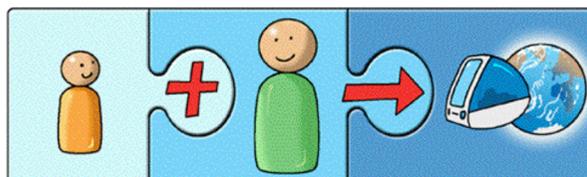
6. Courriel

J'envoie et je reçois des courriels en
rapport avec des travaux scolaires.



2. Recherche

J'utilise internet pour rechercher des
informations en lien avec l'école.

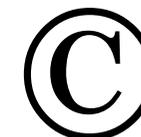


1. Encadrement

Je ne vais sur internet qu'en présence
d'un-e enseignant-e et avec son autorisation.

3. Fiabilité

Tout ce que je vois ou que je lis sur
internet n'est pas forcément vrai.



4. Droits

Comme l'exige la loi, je respecte les
droits d'auteurs et j'indique mes sources.



5. Malaise

Lorsque je découvre des contenus choquants,
j'avertis immédiatement l'enseignant-e.

Sphère privée

Il existe des lois et des règles de respect qu'il s'agit également d'appliquer en dehors du cadre scolaire. Par exemple la musique est rarement libre de droits. Et la photo ou la vidéo d'une personne ne se publie pas sans son autorisation, même sur des téléphones portables.

Illustrations publiées avec
l'aimable autorisation du dgeo (VD).